AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 437-56



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 437-56 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 437 NOTAMMENT AFIN D'ENCADRER L'INSTALLATION DES QUAIS UTILISÉS À DES FINS RÉSIDENTIELLES.

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement est entré en vigueur le 21 janvier 2021.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 26 JANVIER 2021.

Me Catherine Fortier-Pesant Greffière

Catherine Fortie Per
